

Association nautique de la Baie de Beauport

Mémoire sur la présentation du

Plan d'utilisation des sols

Administration portuaire de Québec

Sommaire ; octobre 2000-11-12

rédigée par

Mari ke Robitaille, directrice générale pour le
Conseil d'administration de l'Association nautique de la Baie de Beauport

décembre 2000

Nous remercions l'administration portuaire de Québec de nous avoir présenté son plan d'utilisation des sols, version 2000.

Nous aimerions réagir à cette présentation en tant qu'utilisateurs et gestionnaires de l'aspect récréotouristique de la Baie de Beauport.

Notre propos portera sur le plan dans la version 2000 par rapport à la version 1987, des problèmes que nous vivons depuis vingt ans et, nous terminerons en vous donnant notre vision prospective sur le développement de ce site unique.

Dans les années 70 et au début des années 80, le Port de Québec chassait, manu militari les utilisateurs illégaux des lieux. Devant l'affluence d'utilisateurs et surtout suite aux compétitions internationales de voile tenues dans le cadre de l'événement des Grands voiliers en 1984, la baie de Beauport devint consacrée à la pratique de la planche à voile et à la voile légère. De nombreuses compétitions, tant nationales qu'internationales, allaient confirmer cette consécration de lieu exceptionnel reconnu par tous les participants.

Avec la mise en place de l'Association nautique de la Baie de Beauport (ANBB) fondée en 1984, comme gestionnaire du site, les gens de la région de Québec envahissent la place... sans pouvoir s'y baigner. Les administrateurs de l'ANBB ont fait des démarches pour que l'endroit soit doté d'équipements répondant aux demandes des utilisateurs. Rien ne pouvait être fait car le Port de Québec avait déposé en 1987 un plan d'utilisation des sols, sensiblement semblable à celui d'octobre 2000. Dans ce plan, on prévoyait un agrandissement vers l'est. En conséquence, on bloquait tout développement de la Baie de Beauport.

Pour nous c'est là que réside ce problème recurrent. L'Association nautique de la Baie de Beauport n'a pu aller chercher les investissements nécessaires au développement de ce site. Tout au plus pouvions-nous investir dans les installations temporaires, réalisées pour la plupart par le travail bénévole de ses membres avec l'appui de la municipalité de Beauport.

Avec ce plan d'utilisation des sols, il semble que le Port de Québec reporte l'aménagement du site et la consécration de la vocation récréative et touristique au troisième millénaire. Pendant ce temps, ce sont d'autres générations d'utilisateurs qui seront sacrifiés à un hypothétique projet de remplissage de la baie.

Présentement, il nous est impossible de faire un plan de développement, d'élaborer une politique d'investissement avec nos partenaires. Nous ne pouvons signer de contrat à long terme avec des concessionnaires. Dans ce contexte, même le marketing planifié est impensable. Pourquoi ? Parce que nos infrastructures ne répondent plus à la demande sans cesse grandissante des utilisateurs.

En tant qu'organisme représentant la communauté, notre devoir est de promouvoir ce site exceptionnel pour la pratique des sports nautiques et pélagiques. Cette plage située à seulement 5 minutes du centre ville de Québec est facilement accessible à l'ensemble de la population régionale. L'Association est mandatée pour exploiter cet endroit à grand potentiel afin de conserver cette plage et ce panorama sur Québec.

Nous vous demandons pour toutes ces raisons, de réviser votre position et de nous céder la gestion à long terme du site actuel de la Baie de Beauport.